

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 30 Juin 2020 à 20 heures 30 minutes
à la salle des fêtes

Présents : M. ADHUMEAU Alain, M. BARON Grégory, Mme BROTTIER Catherine, M. COLAS Daniel, M. GRATTEAU Benoît, M. HOREL Ludovic, M. LECHEVALIER Patrick, Mme PETIT Stéphanie, Mme PREUD'HOMME Marina, Mme SAMSON Frédérique, M. TASCHEM Frédéric, M. TASCHEM Joël, Mme VERSARI Evelyne, Mme YVON Delphine

Excusé(s) : M. RETAILLEAU Laurent pouvoir donné à M. ADHUMEAU Alain

Monsieur BARON Grégory est nommé secrétaire de séance.

Président de séance : M. ADHUMEAU Alain

1 - Approbation du compte rendu du 09 Juin 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 09 Juin 2020

2 – 2020/27-Proposition de réunion et de votes à huis clos

Vu l'article 10 de l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

Vu l'article L. 2121-18 du CGCT, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Vu la crise sanitaire actuelle liée au COVID 19 et afin de respecter les gestes barrières et les distances minimales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Décide, à l'unanimité, de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

3 -2020/28-Vote des subventions

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des nouvelles demandes de subventions reçues.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne : 30 €
- Maison familiale et rurale d'Ingrandes sur Vienne : 30€
- Dit que les crédits seront inscrits à l'article 6574 sur le budget 2020
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tous documents relatifs au sujet et à procéder au versement de ces dernières.

4 -2020/29-Décision modificative 1

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au vote des subventions et que les crédits inscrits insuffisants inscrits à l'opération 54, il y a lieu de prendre une décision modificative.

INVESTISSEMENT

Chapitre /Opération/Article	Dépenses	Recettes
OP54/21318	+27 408 €	0.00 €
OP0050/ Article 21312	-27 408€	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitre /Opération/Article	Dépenses	Recettes
022 Dépenses imprévues	- 60.00 €	0.00 €
6574 : Subventions aux associations	+60.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ Approuve à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Charge Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation de signature de signer tous documents relatifs au sujet.

4 -2020/30-création d'une régie de recettes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une régie afin d'encaisser les recettes de la salle des fêtes et des concessions de cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'instituer une régie de recettes qui encaissera les produits de la location de la salle des fêtes et des concessions cimetières. Ces recettes seront encaissées par chèque bancaire contre remise d'un reçu à l'usager. Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au nom du régisseur auprès de la Trésorerie de Loudun.

L'intervention de mandataires aura lieu dans les conditions fixées par l'acte de nomination.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 1000 €.

Il sera tenu de verser auprès du comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci a atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Il versera auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes lors de chaque versement.

Il sera assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Le régisseur et le mandataire suppléant percevront une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

5 -2020/31- Autorisation préalable et permanente des poursuites, donnée au comptable pour le recouvrement des produits locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'autoriser de manière permanente le comptable à poursuivre à procéder au recouvrement des recettes.

Considérant que cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide d'autoriser de façon permanente le comptable du Trésor public de Loudun à poursuivre par des actes subséquents toutes les créances exécutoires.

6 -2020/32- Restauration de la Fontaine de Braizé : Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée auprès d'entreprises pour la restauration de la Fontaine de Braizé.

Cette consultation comportait deux lots : maçonnerie et couverture.

Lot MACONNERIE : une seule offre est recevable.

Le montant du devis de maçonnerie proposé par l'entreprise RBTP s'élève à 15 225.00 € HT soit 18 270.00 € TTC.

Lot COUVERTURE : Une seule offre a été réceptionnée.

Le montant du devis de couverture proposée par l'entreprise NFCG s'élève à 4 282.22 € soit 4 710.44 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide retenir :

- Lot Maçonnerie : l'offre de l'entreprise RBTP pour un montant de 15 225.00 € HT soit 18 270.00 € TTC
- Lot Couverture : l'offre de l'entreprise NFCG pour un montant de 4 282.22 € soit 4 710.44 € TTC

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

-Dits que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020.

6 -2020/33- Approbation du contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat est arrivé à échéance le 12/05/2020 .La SOREGIES propose à la commune de renouveler le contrat pour une durée de 36 mois.

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,
et l'opportunité financière qu'elle représente,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA applicable dès réception par SOREGIES de la notification du contrat signé,

- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire du nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA

7-2020/34- Approbation de la convention Vision Plus 2021 avec la SAEML SOREGIES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention Vision plus concernant l'éclairage public arrive à son terme le 31 Décembre 2020.

Lors du comité du syndicat Energies Vienne du 18/02/2020, il a été approuvé à l'unanimité la nouvelle convention qui s'inscrit dans la continuité de la précédente de son avenant avec deux options cumulables.

-Option « remplacement standard de lanternes »

-Option « Pose Provisoire des mâts et lanternes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve la convention Vision Plus 2021

-Décide de ne retenir aucune des 2 options

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention Vision Plus

8-2020/35- Renouveau de la Commission Communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 1650 du Code Communal des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée de :

- du maire, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires
- de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Chaque année, elle donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée dans les deux mois suivants l'installation du Conseil Municipal par le Directeur Départemental des finances publiques de la Vienne.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (soit 24 personnes) proposé par délibération du Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne la liste ci-dessous :

Liste des titulaires	Liste des suppléants
TASCHET Joël	BROTTIER Catherine
TASCHET Frédéric	COLAS Daniel
BARON Grégory	GRATTEAU Benoit
PETIT Stéphanie	HOREL Ludovic
YVON Delphine	SAMSON Frédérique
VERSARI Evelyne	PREUD'HOMME Marina
CHESSERON Dominique	LECHEVALIER Patrick
BOULORD Eric	RETAILLEAU Laurent
PETITEAU Martine	ROY Claude
BAILLARGEAU Jean-Christophe	HOHLFELD Charly
GUESPIN Laurent	WYSS Philippe
MAILLE François	METIVIER Bruno

09-2020/36 Désignation d'un référent santé

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer un conseiller municipal délégué à la santé.

Ce référent santé sera en charge du suivi de l'état d'urgence sanitaire, du plan canicule, plan d'alerte et d'urgence, Dicrim, plan lode et Plan Communal de Sauvegarde.

De plus, Monsieur le Maire propose que le référent santé l'assiste lors des réunions du Groupement de Coopération Médico-Sociale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la désignation d'un référent santé
- Nomme Monsieur Patrick Lechevalier comme référent santé.

10- Comité Consultatif des affaires sociales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 Novembre 2018, la commune a décidé de dissoudre le centre communal d'action sociale au 31 Décembre 2018 et qu'elle exerce directement les activités d'actions sociales.

Le Conseil Municipal a créé un comité consultatif des affaires sociales. La composition ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Il peut être composé d'élus et d'habitants de la commune et il a pour mission de rendre un avis sur les demandes d'aides sociales, proposer des événements pour les personnes âgées (colis de Noël, repas...).

Il est décidé de rattacher les compétences de ce comité seront rattachées à la commission « Bien vivre ensemble ».

11-2020/37- Adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Après avoir expliqué la différence entre les deux modalités,

et, après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Questions diverses

- La commission finances se réunira le 6 Juillet 2020

- Points sur les commissions :

Commission « Bien vivre ensemble » :

Monsieur le Maire laisse la parole à M.BARON Grégory

La commission envisage de maintenir le contrat enfance jeunesse, la convention avec Présence Verte, les participations aux voyages linguistiques et de mettre en place une participation aux transports scolaires.

Suite à la crise sanitaire, un courrier a été envoyé aux associations communales afin de connaître leur situation.

Les effectifs de l'école de Mouterre-Silly sont les suivants : 8 CE1, 8 CE2, 2 CM1, 5 CM2 et pour Saint Laon 3 PS, 5 MS, 2 GS, 3CP.

Un cadeau sera offert aux nouveaux nés.

Un point est fait sur l'accès au haut débit internet et les solutions qui existent.

Commission bâtiment :

Monsieur le Maire laisse la parole à M.Colas Daniel

Des travaux sont envisagés dans les logements communaux. Rénovation du logement vacant (peinture, revêtement de sol...)

Un autre mode de chauffage est envisagé pour remplacer le chauffage au gaz dans les deux logements.

L'isolation du plafond de la mairie et salle du Conseil doit être réalisé avant l'hiver.

Commission voirie :

Monsieur le Maire laisse la parole à M.Taschet Joël

Des devis sont demandés pour des busages à Nué.

Les réunions de commissions sont reportées en Septembre

La séance est levée à 22h45

Fait à MOUTERRE-SILLY
Le Maire,
Alain ADHUMEAU